

Le coup de gueule des pompiers

Le Samu de l'Oise doit-il de l'argent aux pompiers ? Le président (PS) du conseil général estime en tout cas à plus d'un million d'euros le montant des impayés.

Entre les « blancs » (le Samu) et les « rouges » (les pompiers), rien ne va plus. Le problème n'a heureusement aucune conséquence pour les personnes secourues. Il n'empêche ! Il y a le feu entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), patron des pompiers, et l'Agence régionale de santé (ARS), autorité du Samu. « Il y a un encours d'un million d'euros que l'ARS doit au SDIS », accuse le sénateur PS Yves Rome, patron du département, de son SDIS et de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours. Alors que le coût des SDIS devrait augmenter en 2012 entre 4% et 7%, alourdissant la charge supportée par les conseils généraux, Yves Rome évoque les « mauvaises relations » entre les Samu et les SDIS. Le problème affecte en effet un grand nombre de départements, plus particulièrement celui de l'Oise en Picardie.

C'est plus précisément la question des transferts sanitaires (hors accidents et catastrophes) qui pose problème. Le centre 15 se charge de la régulation. Mais qui du Samu, du Smur ou des pompiers doit réellement évacuer un patient vers l'hôpital ? Et à qui revient la facture ? Ce problème d'articulation et d'interprétation des textes entre les « rouges » et les « blancs » a déjà été soulevé par la Cour des comptes, sans que le problème ait trouvé sa solution.

« C'est seulement dans les cas des carences ambulancières, c'est-à-dire quand le Samu n'a pas trouvé un ambulancier privé pour effectuer le transport, que le SDIS



Les pompiers ici lors d'un exercice. (Photo d'archives)

Yves Rome, super sapeur

Le président PS du conseil général de l'Oise, Yves Rome, est un homme très impliqué dans le monde des sapeurs-pompiers. Depuis 2011, c'est lui qui préside la Conférence nationale des services d'incendie et de secours. Méconnue du grand public, cette instance de consultation est une émanation de la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004. Son avis est incontournable sur les projets de loi et d'actes réglementaires relatifs aux missions, à l'organisation et au fonctionnement des services.

Elle est composée de parlementaires, pour un quart au moins de pompiers volontaires et professionnels, de représentants de l'État et de la direction des SDIS. Yves Rome s'y est beaucoup investi pour la revalorisation des vacations des pompiers volontaires en faisant adopter en 2009 des « mesures urgentes » : augmentation de 2% par an du montant des vacations, élargissement de la plage de nuit, formation, recul de l'âge de la cessation d'activité jusqu'à 65 ans...

P.M.

peut facturer ce dernier », affirme l'ARS, s'appuyant sur un décret de 2009 relatif à l'organisation des secours à la personne. « Ce décret confère plus de compétences aux pompiers que la loi ne leur en donne », rétorque le lieutenant-colonel Bruno, chef du grou-

« Nous sommes
devenus les
prestataires gratuits
du Samu et des Smur »

Lieutenant-colonel Bruno

pement opérations des pompiers de l'Oise. Pour faire simple, le SDIS isarien n'a donc pas cessé de facturer l'ensemble de ses transports vers les hôpitaux de la région (en particulier à la place des Smur) avec l'apparition du nouveau décret. Mais les hôpitaux, à commencer par Compiègne, puis Beauvais, ont cessé de payer...

L'ardoise s'élève à 700 000 euros par an, affirment les pompiers, auxquels il faudrait rajouter 300 000 euros de retard de paiement pour les carences ambulancières. « Nous sommes devenus les prestataires gratuits du Samu et des Smur », proteste le lieutenant-colonel Bruno. L'ARS affirme cependant que le Samu a bien versé un million d'euros au SDIS fin 2011, en regard des carences ambulancières constatées en 2010. Mais pour le SDIS, le compte n'y est pas.

PASCAL MUREAU